Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8670043
Centre d'intérêt: 620

Eleves, étudiants, étudiantes : présence active et responsable : orientations et voies d'action / [Ministère de l'éducation]. -- Québec : Le Ministère, 1982.
31 p. : ill., portr. ; 28 cm.

Code: 28-1596. Bibliogr.: p. 7.

ISBN 2-550-05446-6

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation

Cote Dewey: 371.8'09714/E39

Descripteur(s): Droits et responsabilités * Vie étudiante * Services aux étudiants * Association d'étudiants * Aide financière * Participation scolaire * Participation communautaire * Politique gouvernementale

Le document précise les orientations du MEQ en ce qui concerne la participation active des étudiants à la vie scolaire et sociale. Il énumère ensuite cinq champs d'action où il entend collaborer avec le milieu de l'éducation pour aider les étudiants à occuper la place qui leur revient: 1. les droits et responsabilités des étudiants; 2. la vie pédagogique; 3. les services aux étudiants; 4. les associations étudiantes; 5. l'aide financière.

Type de document: e

EDIQ 86700043 Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ, ÉLÈVES EN RÉSONNANCE

ORIENTATIONS ET MOYENS D'ACTION

EDUQ 8670043

Élèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable

orientations et voies d'action

Afin d'alléger l'expression, le terme «étudiant» a été utilisé dans le corps du document pour désigner à la fois les étudiants et les étudiantes. Les lecteurs et lectrices voudront bien interpréter le texte en conséquence.

Ce document se conforme, quant à l'emploi des termes «élève» et «étudiant», aux avis de normalisation de l'Office de la langue française publiés à La Gazette officielle les 16 janvier et 22 mai 1982

Dépôt légal 3e trimestre 1982
ISBN 2-550-05446-6
Dossier 8182-1342

Table des matières

Avant-propos 4

Pourquoi ce document? 7

Les élèves et les étudiants: qui sont-ils? 11

La place des élèves et des étudiants: quelle est-elle? 13

Les actions à conduire: où et comment? 19

Un point de contact au ministère de l'Éducation 31

AVANT-PROPOS

Au moment où vient à peine de s'amorcer une nouvelle année scolaire, il me paraît approprié d'indiquer à la jeunesse étudiante québécoise les principales orientations que je veux proposer à sa réflexion et les quelques chantiers que je souhaite ouvrir avec elle afin d'améliorer son indispensable apport à notre développement collectif.

Au cours des deux dernières années, j'ai voulu répéter combien il pouvait être décevant mais surtout inquiétant pour l'avenir d'une société que toute une partie de sa jeunesse, la jeunesse étudiante, entretienne le silence sur son présent et sur son avenir. J'ai exprimé, à maintes reprises, mon espoir que la collectivité étudiante, par ses associations locales et nationales comme à travers divers projets, se retrouve une voix, multiple et variée, et la fasse entendre sur toutes les questions d'ordre social, économique, culturel et politique qui la touchent dans son vécu et dans ses valeurs.

Ce message, je l'ai transmis à l'occasion de conférences de presse et de discours sur l'avenir de l'éducation au Québec; je l'ai inscrit, de façon plus ou moins explicite, selon les cas, à l'intérieur même de certaines politiques importantes touchant la formation au primaire-secondaire et au collégial; je l'ai également rappelé avec insistance à l'occasion des ateliers sur l'avenir des universités.

Au niveau du dialogue amorcé, le bilan me semble positif. En général, la jeunesse étudiante a accueilli assez favorablement les invitations que nous lui avons adressées. De la même façon, nous avons essayé de rester attentifs à ses demandes.

Au niveau des changements nécessaires de mentalités à effectuer, au niveau surtout des actes concrets à poser pour que cette jeunesse s'approprie ou se réapproprie les instruments essentiels à l'apprentissage valorisant de sa liberté et de sa responsabilité, le chemin à parcourir est encore long et il sera difficile. C'est là le défi qui nous est proposé conjointement: faire en sorte que le discours, de part et d'autre, trouve un terrain d'enracinement et d'expérimentation.

Déjà nous avons compris, les uns et les autres, qu'il n'y a pas de collaboration solide et continue entre partenaires sans reconnaissance et respect mutuels. En ce sens, la préparation et la diffusion, en 1982, du guide d'interprétation de la Charte des droits et des libertés de la personne en milieu scolaire a permis d'apporter un certain nombre de correctifs à des situations inadmissibles. Cette initiative a surtout ouvert des voies d'avenir. La présentation plus récente encore d'une politique des services personnels et d'un projet de politique des services complémentaires aux élèves du primaire et du secondaire devrait aussi contribuer à améliorer la qualité de la participation des élèves à leur formation tant académique que sociale.

Nous avons également compris qu'il ne peut y avoir de participation pleine et entière des divers agents d'éducation à la réalisation d'objectifs communs sans une reconnaissance des structures de représentation qu'ils se donnent. Si cela est vrai pour les administrateurs et les enseignants, cela l'est également pour les élèves et les étudiants.

Voilà pourquoi le ministère de l'Éducation a reconnu plusieurs associations étudiantes nationales en les invitant comme partenaires à des rencontres de réflexion et de discussion, de même qu'il a établi avec elles un plan de financement qui, à l'échéance, aura permis de consacrer près d'un demi-million de dollars à leurs activités.

Malgré les difficultés de divers ordres que peut poser la reconnaissance des associations étudiantes au niveau local, je persiste à croire qu'il n'y a pas de solidarité étudiante qui puisse s'exprimer positivement et efficacement sans de telles associations. Il s'agit là, pour les élèves et les étudiants, d'un droit fondamental qu'il nous faut inscrire tant dans nos mentalités que dans nos règles et pratiques administratives.

J'ai eu l'occasion, à quelques reprises, de discuter longuement avec des représentants de ces associations nationales étudiantes des problèmes auxquels les étudiants doivent faire face. De ces rencontres, j'ai acquis la conviction que, au-delà des problèmes rattachés à leur statut spécifique et au-delà des revendications qui touchent certains aspects particuliers de leur mieux-être matériel, c'est fondamentalement un puissant désir de solidarité avec l'ensemble de la commu-

nauté que les étudiants veulent exprimer dans des actions autonomes. Les exemples récents sont nombreux, à tous les niveaux d'enseignement, du primaire à l'universitaire, de groupes d'élèves et d'étudiants québécois engagés vigoureusement dans des projets concrets en faveur de l'écologie, de la paix, de la coopération internationale . . . Le projet en voie d'élaboration par le Rassemblement des associations étudiantes universitaires visant à rendre disponible à la population un ensemble de services communautaires, de même que le projet de relance des coopératives en milieu scolaire, sont des exemples qui témoignent de cet esprit de solidarité bien vivace. De semblables projets seront encouragés et appuyés par le ministère de l'Éducation.

La mise en oeuvre d'une politique cohérente de la vie étudiante ne peut être qu'une invitation pressante à nous donner, de façon plus globale, une politique de la jeunesse, un véritable plan d'action qui puisse mobiliser toutes les énergies des jeunes Québécois face aux nombreux problèmes qui les assaillent. Et ces problèmes ne touchent pas exclusivement les jeunes de 15 à 24 ans qui poursuivent des études régulières dans les établissements d'enseignement et les autres qui constituent une clientèle importante de l'éducation des adultes.

C'est donc une politique plus globale de la jeunesse qu'il faut adresser à tous les jeunes Québécois, étudiants et non-étudiants, qui vivent douloureusement la difficile expérience du chômage et de la marginalité, qui sont soutenus par des programmes d'assistance gouvernementale ou qui s'intègrent, avec beaucoup de difficultés, souvent sans espoir d'avenir, dans le monde du travail.

Les inquiétudes et les problèmes les plus visibles, les mieux identifiables des jeunes, étudiants, chômeurs ou travailleurs, sont reliés à la rareté de l'emploi et à la détérioration des conditions de vie.

C'est ainsi que, sur une population de 1 263 000 jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans, le taux de chômage était, en juillet 1982, de 24,3%. L'on sait, par ailleurs, que, dans certaines régions, ce taux de chômage des jeunes peut atteindre 40%. Derniers embauchés et premiers licenciés, les jeunes constituent la cible la plus cruellement touchée par l'austérité croissante qui nous affecte à des degrés divers.

Si l'emploi se fait rare, la qualité de l'emploi offert aux jeunes se dégrade aussi. Une formation supérieure aux exigences du travail à effectuer et une situation de sous-emploi qui se prolonge sont autant de réalités qui amènent les jeunes à passer du mépris à l'apathie envers certains travaux et, souvent, à refuser l'emploi qui leur est finalement offert.

Dans ce contexte déjà difficile pour l'ensemble des jeunes, ce sont encore les plus défavorisés, ceux dont la formation n'est pas ou n'est plus adaptée aux nouvelles exigences du travail, qui sont littéralement laissés pour compte. Cette situation particulière représente une hypothèque si lourde pour l'avenir d'une société que nous devons, tous ensemble, chercher et trouver des solutions adéquates. Une nouvelle politique de la formation professionnelle des jeunes et des adultes représente un élément important, mais partiel seulement, d'une solution plus globale. Ce sont encore des solidarités qu'il nous faut bâtir, sans lesquelles aucune action n'aura d'effets durables.

D'autres problèmes, tout aussi inquiétants, prennent de plus en plus d'ampleur. Ils sont liés à l'accroissement des coûts sociaux, à la détérioration du climat psychologique chez les individus et à la perte de confiance envers les institutions politiques du pays.

Ainsi, les budgets consacrés à l'assistance sociale et à la lutte contre le chômage au Québec ont augmenté considérablement au cours des dernières années; à l'automne 1981, 22% des prestataires de l'aide sociale étaient âgés de moins de 25 ans. Ces 66 836 jeunes vivent dans un état de dépendance qui est devenu pratiquement permanent et qui les confine à la marginalisation. Une telle situation qui exclut les jeunes de la vie collective accroît leur méfiance envers les institutions sociales et politiques et envers tout projet collectif national. Un grand nombre de jeunes sont ainsi relégués dans une situation de passivité et de désespérance qui a des effets dramatiques immédiats pour eux et qui rendent difficile la mise en oeuvre de toute politique nationale de développement culturel, économique et social.

Enfin, la situation actuelle provoque et alimente une crise des valeurs qui remet en cause, sans en proposer de nouveaux, les fondements culturels et les modèles de développement de notre société. La crise que nous vivons fait réapparaître les différences insupportables entre les classes favorisées et défavorisées et elle annule, en peu de temps, les résultats des efforts considérables consentis depuis 20 ans pour assurer l'intégration sociale et professionnelle des jeunes des milieux économiquement faibles. Qu'ils soient d'une classe privilégiée ou d'un milieu défavorisé, un étudiant chômeur et un jeune ouvrier chômeur, tous les deux marginalisés, ne comprennent plus la société. Ils n'acceptent pas qu'un système social puisse conduire à de tels résultats; ils n'acceptent pas non plus que les adultes au pouvoir, dans les domaines politique et économique, paraissent impuissants face à la crise. Sans violence heureusement, avec une lucidité qui devrait favoriser l'émergence d'une solidarité nouvelle, les jeunes, étudiants ou travailleurs, remettent en cause une société où les valeurs sont principalement liées à la production, où le travail déqualifié ne porte plus en lui les signes d'une reconnaissance sociale, où les modèles hiérarchiques traditionnels semblent impuissants à gérer le bien commun.

Tous ces problèmes vécus par les jeunes ne peuvent pas être considérés comme des phénomènes passagers qui se résorberont d'eux-mêmes lors d'une éventuelle reprise économique. Ils sont davantage annonciateurs de changements plus fondamentaux de la société et du monde du travail. C'est dans ce contexte général que nous sommes conviés à proposer des changements qui auront des effets à moyen et à long termes, notamment dans les secteurs de l'économie et de l'éducation.

Ces changements devront s'effectuer dans le contexte d'un virage technologique déjà amorcé. Ce virage technologique répond à des besoins pressants, mais il provoquera une accélération des changements dans l'organisation du travail, une restructuration de l'économie et un élargissement du fossé entre la structure de l'offre et celle de la demande d'emploi. D'importants problèmes de transition entre l'ancienne et la nouvelle organisation du travail assailleront, durant plusieurs années, les employeurs, les groupes de travailleurs, les organisations sociales et les gouvernements: chômage considérable dans certains secteurs, rareté de la main-d'oeuvre dans d'autres, recyclage obligatoire d'un grand nombre de travailleurs, nouveaux types de formation à inventer. Tout cela conduira à une transformation profonde de notre société, à une mobilisation nouvelle de toutes les ressources de notre système éducatif. En modifiant profondément les modèles de croissance économique, en influant sur l'ensemble de nos comportements culturels, l'apparition des technologies nouvelles comme la bureautique, la télématique, la robotique, obligera, oblige déjà les jeunes à réévaluer leur choix, à redéfinir le rôle qu'ils veulent et doivent jouer dans une société où la qualité de vie doit être préservée.

Dans la perspective d'un tel virage technologique que le Québec est appelé à prendre, le ministère de l'Éducation a déjà entrepris un certain nombre de changements qui amèneront, entre autres, une réforme significative de l'enseignement professionnel. Cette réforme s'inscrit à l'intérieur d'une révision des régimes pédagogiques qui favoriseront désormais de meilleurs apprentissages.

Le ministère de l'Éducation est aussi disposé à réviser certaines de ses actions, à ouvrir de nouveaux chantiers, à mettre en place de nouveaux services ou à donner plus d'extension à ceux qui existent déjà, notamment en ce qui concerne le recyclage et le perfectionnement des jeunes travailleurs en chômage.

Mais ce n'est pas au gouvernement seul de tenter de régler les problèmes. Aucun des changements attendus ne pourra s'effectuer avec succès si les jeunes étudiants et travailleurs n'assument pas, énergiquement, leur part de responsabilités.

C'est pour faciliter cette prise en charge que nous proposons aujourd'hui à la collectivité étudiante et à tous les agents d'éducation ces orientations et ces voies d'action, qui visent à favoriser une participation plus active des étudiants à leur formation et au développement de leur communauté.

Dans la mesure où une politique de la vie étudiante devrait constituer un élément indispensable d'une politique plus globale de la jeunesse, ce document pourra peut-être inciter et servir à la préparation d'une éventuelle rencontre nationale de toutes les composantes de la jeunesse québécoise.

Le ministre de l'Éducation,

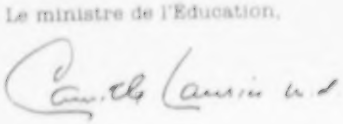

POURQUOI CE DOCUMENT?

Au coeur de toutes les entreprises de consolidation et de relance auxquelles s'est livré le système éducatif ces dernières années,

une préoccupation s'est accentuée: une attention nouvelle s'est portée sur la place des élèves et des étudiants dans les écoles, les collèges, les universités et, de là, dans la vie de leurs milieux et de la collectivité québécoise.

- *La politique québécoise de développement culturel*, 1978
- *Pour les Québécoises: égalité et indépendance*, 1978
- *L'École québécoise. Énoncé de politique et plan d'action*, 1979
- *Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire*, 1981
- *Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire*, 1981
- *Les Collèges du Québec. Nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP*, 1978
- *Projet de règlement des études collégiales*, 1982
- *L'Avenir des universités québécoises. Vers une politique des universités*, 1981
- *La Formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau*, 1982
- *L'École québécoise: une école communautaire et responsable*, 1982

Les élèves et les étudiants eux-mêmes ont manifesté de diverses manières leurs soucis et leurs attentes.

Ainsi, l'Année internationale de l'Enfant a fourni l'occasion à des groupes de jeunes formés dans toutes les régions d'exposer leurs réflexions et d'exprimer leurs aspirations.

L'Année internationale de l'Enfant au Québec: Et après? Ministère de la Justice, Québec 1979

Colloque. Les Jeunes et le travail. Rapport, Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, 1981

Regroupement des associations étudiantes universitaires. *Positions défendues par le RAEU aux ateliers du MEQ*, 1981.

Au cours de l'année dernière, les associations d'élèves des écoles secondaires ont commencé de se réunir pour se concerter.
le Regroupement des associations étudiantes universitaires a organisé des assises sur les droits des étudiants,
le colloque sur «Les Jeunes et le travail» a accueilli de nombreux étudiants qui sont intervenus avec vigueur,
les ateliers sur «L'Avenir des universités» ont compté des participants étudiants en nombre égal aux côtés des professeurs et des administrateurs.

Plus récemment, les élèves des écoles sont intervenus pour faire connaître leurs points de vue sur certains aspects de l'application du régime pédagogique du secondaire; les élèves des collèges ont pris part à la consultation sur le projet de règlement des études collégiales.

Voir, par exemple, lettre ouverte d'un groupe d'élèves de l'école Fernand-Lefebvre de Sorel au ministre de l'Éducation, 31 mai 1982, et Réponse du ministre de l'Éducation, 21 juin 1982.

Editeur officiel du Québec

«Nous existons avant de devenir des adultes. Nous avons une place maintenant dans la société. Nous voulons jouer un rôle immédiatement dans notre communauté.

Nous voulons être impliqués dans tout ce qui nous concerne. Nous voulons nous faire entendre. Dans notre famille, à l'école, dans les médias, chez les gouvernants. Nous voulons être informés, respectés et reconnus comme des personnes à part entière.

Vous devez nous voir au présent. Nous aimerions être plus qu'une promesse d'avenir. Nous voulons être des citoyens à part entière.»

(Des jeunes, dans *L'Année internationale de l'Enfant au Québec: Et après?*, document déposé à l'Assemblée nationale le 27 novembre 1979)

«Les étudiants vivent à l'école. Ils sont le point central de l'éducation et ils veulent qu'on leur permette de faire preuve d'initiative et de développer leur sens des responsabilités. Ils désirent faire partie de la population active, avoir une participation bien vivante.»
(Un étudiant, dans le rapport du colloque «Les jeunes et le travail», mars 1981)

Service de l'audiovisuel
Université Laval

«Que ce soit au niveau local des départements, modules et facultés ou à celui de toute une université, l'organisation étudiante demeure notre outil d'intervention privilégié pour être présent dans l'université et plus largement dans l'ensemble de la société. On constate que depuis le début du processus de reconstruction du mouvement étudiant québécois lancé en 74-75, ces outils que les étudiants se sont donnés ont pris une vigueur grandissante même s'ils font encore face à de nombreuses difficultés»
(Manifeste étudiant, Fédération des associations étudiantes du campus de l'université de Montréal)

Observateurs de la vie des milieux d'éducation et prospecteurs des voies de développement du système éducatif, les grands organismes consultatifs ont relevé, dans leurs rapports et leurs avis, les traits actuels de la condition des élèves et des étudiants de même que les besoins auxquels, à cet égard, il faut entreprendre de mieux répondre.

Conseil supérieur de l'éducation, «La place de l'étudiant dans l'institution scolaire», dans *L'état et les besoins de l'éducation. Rapport 1979-1980*, Québec 1980, pp. 5-61; *Vivre à l'école secondaire. Un printemps d'embâcles et d'espoirs. Avis au ministre de l'Éducation*, avril 1982; *Les services de santé et les services sociaux à l'école. Avis au ministre de l'Éducation*, avril 1982.

Conseil des universités, *La place des étudiants à l'université. Avis au ministre de l'Éducation*, septembre 1981.

Commission d'étude sur les universités, Comité d'étude sur l'organisation du système universitaire, *Rapport. Livre troisième. Les étudiants à l'université*, mai 1979.

Commission d'étude sur la formation des adultes, «La participation des adultes dans le monde de l'éducation», dans *Apprendre: une action volontaire et responsable*, 1982, pp. 511-523.

Chez les responsables et les agents de l'éducation, s'est aiguisée

la conscience des difficultés éprouvées par les élèves et les étudiants à vivre pleinement leurs droits et leurs responsabilités,

la conscience de leurs malaises et de leurs espoirs dans l'apprentissage et la manifestation de leurs libertés, comme aussi dans l'organisation de leur vie collective.

Le ministre de l'Éducation a exprimé, à plusieurs reprises, son souci de voir les élèves et les étudiants actifs dans leur formation, présents dans la vie des établissements qu'ils fréquentent et dans la vie de la société. Il a dit pourquoi en ces termes:

> «J'ai voulu contribuer à raviver l'intérêt pour la vie étudiante, essentiellement parce que je suis convaincu que notre société a besoin, pour son développement culturel et social, d'entendre la voix des jeunes et des étudiants, de ceux-là qui préparent notre avenir et celui de nos enfants. C'est aussi que je suis convaincu que la prise de parole et la prise de responsabilités, qui sont toujours prise en charge et, d'une certaine manière, prise de pouvoir, font partie des objectifs mêmes du système d'éducation et que les étudiants sont les premiers agents et les premiers partenaires de la poursuite de ces objectifs».
> (Intervention à l'atelier sur «La vie étudiante», L'Avenir des universités québécoises, 12 décembre 1981)

C'est le propos du présent document,
premièrement, d'**énoncer les orientations** que contient la double conviction ainsi exprimée par le ministre,

deuxièmement, de **désigner les champs d'action** où le ministère de l'Éducation entend collaborer avec les organismes et les établissements d'enseignement

pour que les élèves et les étudiants occupent la place qui est la leur dans la vie pédagogique et sociale de leurs milieux.

LES ÉLÈVES ET LES ÉTUDIANTS: QUI SONT-ILS?

Les élèves et les étudiants, c'est tout un monde.

On n'entreprendra pas ici de le décrire. Quelques données cependant peuvent être rappelées qui en évoquent les dimensions.

Le monde des élèves et des étudiants compte plus d'un sixième de la population québécoise:

1 320 813 élèves et étudiants à temps plein sur 6 438 000 habitants. Un million ont moins de 17 ans, deux cent mille ont entre 17 et 24 ans, vingt mille ont 25 et plus. La plupart atteignent leur majorité au cours de la première année d'études collégiales.

Voir Suzanne Dumas, Gérard Rochais et Henri Tremblay, Une génération silencieusement lucide? Vers un profil socio-culturel des jeunes de 15 à 20 ans, Direction de la recherche, Ministère de l'Éducation, 1982.

Nombre des élèves et des étudiants en 1980-1981

ÂGE	TEMPS COMPLET	TEMPS PARTIEL
Universités[1]		
17-24	63 058	21 267
25-34	13 210	46 886
35 et plus	2 368	29 201
Non déclaré	188	187
Total	**78 824**	**97 541**
Collèges[2]		
15-17	45 652	
18-24	83 816	
25 et plus	4 414	
Total	**133 882**	
Secondaire[3]		
11-16	487 616	
17-24	63 042	
Total	**550 658**	
Primaire[4]		
Total	**857 449**	

Sources:

1. Direction générale de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation.
2. Service d'informatique du ministère de l'Éducation, compilation du 6 janvier 1982.
3. Sommaire des écoles, compilation du 18 janvier 1980.
4. Sommaire des écoles, compilation du 1er décembre 1981.

La population scolaire et étudiante est masculine et féminine.

de telle manière qu'en certains secteurs, particulièrement dans la formation professionnelle, les filles et les garçons restent en proportions notablement différentes,
que, dans l'enseignement collégial, les filles et les femmes constituent la majorité.

Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement collégial en 1979-1980

ÂGE	SEXE FÉMININ			SEXE MASCULIN		
	Secondaire	Collégial	Total	Secondaire	Collégial	Total
14 ans	99,0		99,0	99,0		99,0
15 ans	97,0		97,0	97,0		97,0
16 ans	83,0	4,0	87,0	84,0	3,0	87,0
17 ans	27,0	36,0	63,0	13,0	30,0	43,0
18 ans	9,0	29,5	38,5	13,0	27,5	40,5
19 ans	3,0	17,1	20,0	4,0	17,5	21,5
20 ans		8,5	8,5		10,5	10,5
21 ans		3,2	3,2		5,2	5,2
22 ans		1,4	1,4		2,8	2,8
23 ans		0,8	0,8		1,4	1,4
24 ans et plus		4,5	4,5		2,9	2,9

Source: Dufour Desmond, *Perspectives de clientèles scolaires pour le Québec et ses régions administratives scolaires 1981 à 2001*, Direction des études économiques et démographiques, Ministère de l'Éducation, Québec, février 1981, tableau 8.

Le taux de scolarisation est le rapport, à une date déterminée, de la population scolaire à temps plein à un âge donné, à l'ensemble de la population du même âge.

Dans les établissements qu'ils fréquentent, les élèves et les étudiants ne constituent pas des groupes homogènes: les cheminements varient au cours des études.

Les élèves et les étudiants à temps plein, d'abord, ne sont pas seuls entre eux: d'autres utilisent les mêmes ressources, selon les mêmes horaires ou selon des horaires particuliers, pour des études à temps partiel. Dans les universités, le nombre des étudiants à temps partiel l'emporte sur celui des étudiants à temps plein.

Par ailleurs, chez ceux qui étudient à temps plein, les situations peuvent largement différer: certains se sont déjà engagés dans un programme, puis se sont réorientés vers un autre; des diplômés entreprennent d'autres études avant de quitter l'école, le collège ou l'université; certains occupent un emploi tout en poursuivant leurs études; d'autres, après une interruption pour une expérience de travail, reprennent le cours de leurs études; d'autres encore reviennent aux études après un certain nombre d'années sur le marché du travail . . . Les cheminements, les antécédents, les besoins de formation, par conséquent, sont diversifiés.

Proportion des jeunes ayant quitté les études

ÂGE	NOMBRE	%
14	6 424	5,0
15	11 312	9,3
16	18 353	14,8
17	43 415	34,1

Source:
Proportions établies à partir des clientèles scolaires et de la population estimée en 1980, Direction des études économiques et démographiques, Ministère de l'Éducation.

Les élèves et les étudiants ne sont pas à eux seuls tous les jeunes:

37 p. 100 des jeunes laissent les études avant d'obtenir le diplôme d'études secondaires; moins de la moitié des jeunes s'inscrivent au collège.

Quand les élèves et les étudiants expriment leurs inquiétudes, leurs lassitudes, voire leurs colères, ils savent qu'ils ne sont pas seuls à se faire entendre. La collectivité ne doit pas moins se soucier des besoins pressants que présente la masse de ceux et celles qui, à l'extérieur du système éducatif et souvent pourvus d'une préparation scolaire et professionnelle insuffisante, se débattent avec difficulté dans la crise économique actuelle. C'est dans cet horizon plus vaste qu'il faut situer les interventions auprès des élèves et des étudiants.

Voir Réginald Grégoire, La formation et l'insertion des jeunes de 15 à 18 ans dans la société: un défi pour toutes les institutions, Direction de la recherche, Ministère de l'Éducation, 1981.

LA PLACE DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS: QUELLE EST-ELLE?

Quand élèves, étudiants, éducateurs se demandent ensemble

quelle est la place des élèves et des étudiants dans les établissements d'enseignement et dans leurs milieux sociaux,

pour quels motifs la question se pose,

dans quel sens orienter l'action des uns et des autres à cet égard,

la réponse s'impose à la réflexion: la place des élèves et des étudiants est celle à la fois

d'UNE VOIX NÉCESSAIRE À LA SOCIÉTÉ,
d'UN AGIR NÉCESSAIRE À L'ÉDUCATION.

Notre société a besoin, pour son développement culturel et social, d'entendre la voix de ceux qui sont en formation.

L'éducation ne peut s'accomplir sans la participation active des premiers intéressés.

UNE VOIX NÉCESSAIRE À LA SOCIÉTÉ

Premièrement

L'avenir de notre société passe par les jeunes en formation, par la compétence, l'énergie, le dynamisme et la capacité de création — voire le goût et la joie de vivre — qu'ils apportent comme des forces neuves:

> élèves et étudiants constituent, avec l'ensemble des jeunes, les ressources humaines nouvelles sur lesquelles repose essentiellement l'avenir du Québec.

C'est que, pour construire des barrages, conquérir des marchés ou découvrir de nouvelles technologies, aussi bien que pour soutenir et améliorer la qualité des rapports humains et de la vie elle-même, il faut toujours pouvoir s'appuyer sur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être des personnes. Il n'y a pas de transformation du réel sans agents humains de transformation.

Ainsi la société a besoin de compter sur des jeunes qui acquièrent qualifications et compétences en tirant profit, selon leur décision et leur engagement, des moyens mis à leur disposition pour qu'ils puissent réaliser leurs aspirations à réussir et à être utiles. Si la société consent des ressources considérables au système éducatif, c'est qu'elle mise sur l'engagement des jeunes, en particulier, dans la réalisation de leurs aspirations et sur leur participation, par cette voie, au développement collectif. Si la société s'efforce de rendre les études supérieures elles-mêmes le plus largement accessibles et si elle y consacre des ressources importantes tout en sachant que tous ne peuvent en bénéficier, c'est qu'elle attend de ceux qui auront poursuivi leurs études une participation telle à la vie collective que tous profiteront de leurs connaissances et de leurs habiletés.

Engagés de cette manière dans leur formation, les élèves et les étudiants sont déjà les membres actifs d'une collectivité à laquelle ils appartiennent, dès maintenant, et qui trouve en eux, dès maintenant, espoir et appui. C'est pourquoi il importe que leur voix se fasse entendre.

Cette voix s'élève d'ailleurs plus manifestement du fait que les jeunes vivent de plus en plus le fardeau de l'insécurité et de l'austérité qui accompagnent les difficultés économiques des années 80. Les effets d'une économie en crise ne doivent pas précipiter dans une attitude attentiste et résignée. Mais ils engagent impérativement à percevoir avec lucidité les défis que les jeunes commencent de plus en plus de rencontrer et de poser aux responsables sociaux, dans une conjoncture à laquelle le Québec n'échappe pas.

Ces défis, les jeunes vont les exprimer. La société doit en être saisie. Moins que jamais elle ne fera bien de s'accommoder de la marginalisation et de l'isolement des jeunes. Au contraire, c'est avec eux qu'elle doit affronter les problèmes qui se posent à elle à travers eux, en comptant sur l'extraordinaire force de renouvellement qu'ils constituent.

«Les mots clés de la vie des jeunes au cours de la prochaine décennie seront: pénurie, chômage; surqualification; inadéquation entre l'emploi et la formation reçue; anxiété; attitude défensive; pragmatisme; et l'on pourrait même ajouter à cette liste: subsistance et survie.»

Deuxièmement

La place des élèves et des étudiants, c'est celle d'une voix nécessaire à la société, parce que

> les élèves et les étudiants forment majoritairement un groupe d'âge dont le rôle est indispensable à la vie culturelle de la collectivité.

Les jeunes sont en pleine croissance et le développement de leurs capacités physiques, intellectuelles, sociales, artistiques, morales, les ouvre sans cesse à de nouvelles potentialités personnelles. Leur âge introduit ainsi dans la vie collective de nouvelles expériences de culture qui gardent le monde ouvert. Les jeunes entretiennent des aspirations vers un monde autre qui comportent de puissantes interpellations pour l'ensemble du développement culturel de notre société.

Les écoles, les collèges, les universités offrent des lieux de créativité, d'imagination, d'innovation et de réflexion critique dans lesquels les jeunes n'ont pas à se cantonner entre eux, mais à partir desquels ils sont plutôt appelés à s'exprimer et à prendre part à la vie de leurs milieux.

Les consignes proposées dans le Livre blanc sur le développement culturel s'appliquent, dans leur champ commun d'intervention, aux responsables et aux agents d'éducation, aux élèves et aux étudiants:

- susciter et recueillir l'expression des jeunes;
- veiller à ce que chaque groupe d'âge, dont les jeunes, participe aux structures mêmes des organismes culturels; on ne saurait accepter, note le Livre blanc, «qu'un organisme spécialement conçu pour tel groupe d'âge en particulier soit animé et dirigé sans le concours des intéressés eux-mêmes»;
- engager des mesures de décloisonnement pour favoriser une vie culturelle d'ensemble où chaque groupe d'âge soit pleinement présent (p. 125).

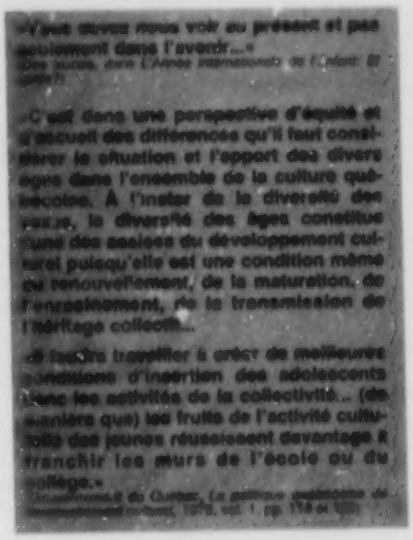
«Il faut savoir voir au présent et pas seulement dans l'avenir...»
«C'est dans une perspective d'équité et d'accueil des différences qu'il faut considérer la situation et l'apport des divers âges dans l'ensemble de la culture québécoise. À l'instar de la diversité des sexes, la diversité des âges constitue l'une des assises du développement culturel puisqu'elle est une condition même du renouvellement, de la maturation, de l'enrichissement, de la transmission de l'héritage collectif...
«Il faudra travailler à créer de meilleures conditions d'insertion des adolescents avec les activités de la collectivité... (de manière que) les fruits de l'activité culturelle des jeunes réussissent davantage à franchir les murs de l'école ou du collège.»

UN AGIR NÉCESSAIRE À L'ÉDUCATION

Ce n'est pas seulement à cause de leur rôle présent et futur dans la société que le système éducatif doit prêter activement attention à la place qu'y tiennent les élèves et les étudiants. C'est que lui-même avant tout a besoin d'eux pour accomplir sa mission: il ne peut y avoir d'éducation sans eux.

Premièrement

Toute entreprise éducative véritable est habitée par un immense respect pour la personne, pour ses possibilités, ses aspirations, sa manière originale et toujours imprévisible de s'ouvrir au monde et de s'y engager. Ce respect pour la personne en formation fait voir en elle un partenaire essentiel.

> Les élèves et les étudiants sont les premiers agents de leur développement, les premiers responsables de leur formation.

Les services éducatifs ne sauraient être dispensés sans leur concours; leur environnement éducatif ne saurait simplement s'imposer à eux sans qu'ils y exercent leur influence.

Par conséquent, il importe qu'ils soient associés étroitement et équitablement à la vie pédagogique et à l'ensemble de la vie des établissements: écoles, collèges, universités. C'est en définitive sur leur action à eux que repose leur formation: il faut voir que leur participation agissante est nécessaire, non seulement certes dans les travaux que personne ne peut accomplir à leur place, mais également dans l'ensemble des démarches éducatives qui s'adressent à eux. Il doit être considéré normal qu'ils n'aient pas qu'à recevoir, encore moins à subir, cours, programmes, services, mais qu'ils aient un mot à dire dans leur conception, leur mise en oeuvre, leur évaluation.

Ce n'est pas parce que les élèves et les étudiants constituent en quelque sorte des groupes captifs que les éducateurs pourraient avoir raison de moins se soucier de leur participation. Ce n'est pas non plus que le jeune âge des élèves fasse obstacle: l'attitude de respect à l'égard des élèves inspire aux éducateurs les moyens appropriés d'assurer, déjà à l'école primaire, leur participation réelle à l'activité éducative, à la mesure de leurs capacités d'engagement qui iront en progressant.

De même, des conditions propices à l'organisation de la vie collective des élèves et des étudiants doivent être créées, de manière que la communauté scolaire ou étudiante puisse s'affirmer, se prendre en charge, faire entendre sa voix, occuper la place qui lui appartient et dont elle a besoin dans chaque établissement d'enseignement.

S'il est légitime que les enseignants et les autres groupes de partenaires du système éducatif veillent à leurs prérogatives et recherchent les meilleures conditions de travail ou de participation, il est aussi légitime que, dans le respect des personnes et des institutions, les élèves et les étudiants fassent valoir démocratiquement leur point de vue et défendent leurs droits fondamentaux.

Voir plus loin «Les droits et responsabilités des étudiants», page 17, et «La vie pédagogique», page 18.

Deuxièmement

L'action des élèves et des étudiants est nécessaire à l'éducation pour une autre raison. C'est que l'éducation négligerait une part de ses objectifs si elle ne leur permettait pas, tout au long de leurs études, de s'initier, puis de s'exercer progressivement aux responsabilités sociales jusqu'à la prise en charge d'eux-mêmes comme individus et comme groupe dans la société. C'est en particulier à l'école, au collège, à l'université que s'éveillent, puis se développent et se déploient le sens de l'initiative, le goût d'innover et de participer, pourvu que le système éducatif reconnaisse cet objectif comme sien et que soit assuré un ensemble de conditions concrètes qui favorisent, chez les élèves et les étudiants, la découverte et l'affirmation de soi comme personne autonome et responsable, comme membre d'une collectivité scolaire, comme membre d'une société démocratique.

L'éveil, la formation et l'ouverture aux responsabilités sociales font partie des objectifs du système éducatif.

Travailler avec d'autres à la concrétisation de projets, faire respecter ses droits en respectant ceux des autres, prendre part au fonctionnement d'organisations qui ont leurs buts, leurs normes, leurs contraintes, leurs réalisations, savoir se situer et agir dans des institutions sociales, économiques et politiques: ce sont là des aptitudes que le système éducatif doit développer.

Des éléments des programmes d'études primaires, secondaires, collégiales y contribuent: formation personnelle et sociale, histoire, économie... Mais c'est dans les situations concrètes de la vie scolaire et étudiante et de l'ensemble de la vie à l'école, au collège, à l'université, à même des fonctions, des tâches, des engagements, qu'il est donné aux élèves et aux étudiants d'expérimenter directement et d'approfondir ce que signifie l'appartenance à un groupe, à une communauté. De là leur apprentissage, puis leur engagement peuvent s'étendre à d'autres lieux de la vie sociale afin qu'ils éprouvent leurs capacités d'intégration et de transformation sociale, afin qu'ils affirment leur présence en prenant une part active aux débats et aux projets collectifs.

L'ACTION À CONDUIRE: OÙ ET COMMENT?

Les visées qui viennent d'être rappelées et formulées engagent l'action des responsables et des agents de l'éducation, de même que des élèves et des étudiants eux-mêmes.

Quelles que soient les restrictions financières imposées par la conjoncture, elles ne sauraient détourner le système éducatif de sa vraie perspective: répondre aux besoins de ceux-là mêmes qui sont sa raison d'être. Alors qu'il leur faut plus résolument discerner l'essentiel, les éducateurs ne sauraient se laisser accaparer par des rationalisations, des normalisations, des négociations de conditions de travail qui leur feraient perdre de vue les intérêts et les besoins des élèves et des étudiants.

Il n'en reste pas moins que les élèves et les étudiants doivent aussi, de leur côté, subir les effets des contraintes collectives et qu'en conséquence, ils ne peuvent s'attendre à une prolifération de programmes coûteux dont la pertinence ne serait pas évaluée en fonction des priorités sociales.

Il n'y a pas d'ailleurs que la raison financière. Dans un contexte où les ressources deviennent plus limitées, il apparaît plus clairement que l'action de l'État ne peut, en tout état de cause, s'étendre indéfiniment, si cette action est nécessaire pour assurer l'égalité minimale des chances et pour effectuer des rattrapages, elle ne saurait se substituer à l'action autonome des intéressés eux-mêmes, dans tous les secteurs de la société, pour répondre à leurs besoins. Les élèves et les étudiants sentent cela les premiers quand il s'agit, par exemple, de la définition de leurs droits, de l'organisation ou de la maîtrise des sources de financement de leurs associations: ils ont tôt fait de déceler toute intervention qui pourrait dégénérer dans un paternalisme d'État. Et il leur appartient, en effet, de se prendre en charge les premiers.

Mais une action est à conduire — à poursuivre et à ouvrir, car, en vérité, tout n'est pas à créer — pour que les élèves et les étudiants occupent leur place dans les écoles, collèges et universités. Cette action sera la leur. Elle doit être aussi celle des responsables et des agents de l'éducation, tant au ministère de l'Éducation que dans les réseaux d'enseignement. Cinq voies d'action se présentent principalement.

1. Les droits et responsabilités des élèves et des étudiants

Éditeur officiel du Québec

Service de l'audiovisuel
Université Laval

Premiers intéressés et principaux agents de leur propre formation, usagers de services éducatifs de caractère public, personnes et membres de la collectivité, les élèves et les étudiants ont des droits.

La conscience s'est avivée à cet égard dans les milieux d'éducation. Deux traits de la réflexion et de la sensibilisation qui se développent dans la société en général y contribuent:

l'affirmation des droits et des libertés de la personne, définis dans une Charte québécoise et confiés à la garde d'une Commission;

la vigilance à l'égard des droits du consommateur et de l'usager des biens et des services, particulièrement quand il s'agit des services publics.

Mais, dans le système d'enseignement lui même, les mouvements de relance et de renouveau pour une plus grande qualité de l'éducation suscitent une attention plus directe à l'endroit de l'élève et l'étudiant,

non seulement comme celui à qui s'adresse l'entreprise éducative et qui lui donne sa raison d'être,

mais encore comme celui qui demeure le principal agent de son développement et de sa formation.

Corrélativement à leurs droits, les élèves et les étudiants ont des responsabilités:

celles qui naissent de la réciprocité qui lie les personnes dans la société, les droits et libertés de chacun étant inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être général,

celles qui relèvent du fait même d'être élève ou étudiant, d'avoir charge de ses apprentissages et de sa formation.

Ces perspectives appellent des actions pour la détermination, la reconnaissance, le respect des droits et des responsabilités des élèves et des étudiants, afin qu'ils occupent entièrement, aux côtés d'autres partenaires habitués à faire prévaloir leurs vues et leurs intérêts, une place mieux définie et un rôle plus actif dans la vie des établissements d'enseignement.

Jusqu'à l'âge de leur majorité, les élèves demeurent sous l'autorité de leurs parents ou de ceux qui en tiennent la place. Le système scolaire, en appelant les élèves à exercer leurs droits et responsabilités, doit le faire dans le respect de leurs rapports avec leurs parents et sans prétendre rien définir de ces rapports.

Les droits de la personne, chez les élèves et les étudiants, sont notamment ceux des filles et des femmes.

L'énoncé de politique pour un Québec égalitaire et indépendantiste engage tous les membres de la collectivité à débusquer et à lever les obstacles discriminatoires qui empêchent les filles et les femmes de bénéficier de conditions leur permettant d'envisager leur avenir en tant qu'êtres autonomes et responsables, de pouvoir accéder également aux différents domaines et paliers de la vie sociale, économique, politique, culturelle. L'éducation dans les écoles, collèges et universités constitue un lieu obligé et privilégié où poursuivre cet objectif.

Dans les écoles

Le ministère de l'Éducation a collaboré avec la Commission des droits de la personne à la mise au point et à la publication d'un guide d'interprétation de la Charte des droits et des libertés à l'intention des jeunes en milieu scolaire. Le document s'offre comme un outil de référence pour aider à clarifier des situations scolaires ou des droits sont en jeu. En assurant sa diffusion et en tenant des activités d'animation, le Ministère entend contribuer à sensibiliser tant les élèves eux-mêmes que les divers agents des écoles aux droits et aux responsabilités des jeunes.

(Commission des droits de la personne du Québec, Jeunes, égaux en droits et responsables. Un guide d'interprétation de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, préparé à l'intention des jeunes en milieu scolaire, 1981.)

Dans le projet gouvernemental de restructuration scolaire, une mesure porte sur l'institution d'une fonction de «Protecteur de l'élève».

«Quels que soient les partages de responsabilités et de pouvoirs qu'on puisse adopter ou imaginer, dit la proposition, rien ne saurait nous détourner de la finalité de tout le système: l'enfant, l'adolescent, dont le développement constitue sa légitimation même. Afin d'affirmer clairement cette finalité prépondérante de tous les réaménagements envisagés et pour qu'aucun élève ne soit impunément brimé dans ses droits par l'un ou l'autre des niveaux d'autorité établis par la nouvelle Loi sur l'instruction publique, l'Assemblée nationale pourra nommer un protecteur de l'élève. Celui-ci aura, dans un champ particulier d'intervention, les pouvoirs et les obligations que la loi reconnaît au Protecteur du citoyen; d'ailleurs, il remplira ces obligations et exercera ces pouvoirs sous l'autorité du Protecteur du citoyen.

«Tout élève — lui-même ou ceux qui exercent sur lui l'autorité parentale — qui croira avoir été lésé dans les droits que lui confère la Loi sur l'instruction publique pourra donc demander au Protecteur de l'élève d'enquêter sur son cas. Ainsi, le ministère de l'Éducation ne s'érigera pas en juge de sa propre manière de respecter les droits des élèves et acceptera à l'avance l'intervention d'un tiers dans l'appréciation de pratiques que lui-même ou l'un ou l'autre de ses partenaires du système scolaire pourraient instaurer à l'encontre de certains droits individuels reconnus.»

(L'École québécoise, une école communautaire et responsable, 1982, p. 71)

Dans les universités et les collèges

Les élèves et les étudiants, par leurs associations, ont considéré le projet d'une charte de leurs droits. Mais ils inclinent davantage vers le moyen d'un manifeste établi par eux que vers celui d'un texte juridique dont ils craignent des limites ou des contraintes. Ils poursuivent leur réflexion et leur action. Les milieux d'éducation doivent les accompagner dans cette démarche en développant ouverture, accueil, attention à l'expression de leurs droits, en cherchant avec eux les manières d'en assurer la reconnaissance et le respect. La fonction de protecteur des droits instaurée dans plusieurs universités paraît une voie favorable. Elle est circonscrite cependant au champ des droits individuels, comme les étudiants l'ont fait observer, et elle laisse place à la défense de leurs droits collectifs par l'action de leurs associations.

Au regard de la condition féminine

Le ministère de l'Éducation entend maintenir une préoccupation vigilante à l'égard du sexisme en éducation et poursuivre les efforts qui sont déjà dirigés vers la désexisation des pratiques éducatives et l'élimination du sexisme dans les matériels scolaires.

Des commissions scolaires, des écoles, des collèges, des universités ont institué des comités de condition féminine chargés d'examiner tous les aspects de la condition des filles et des femmes dans l'ensemble de la vie des établissements d'enseignement afin de recommander les mesures favorables. De tels comités sont à encourager.

2. La vie pédagogique

Le premier des droits des élèves et des étudiants, c'est le droit à un enseignement de qualité.

«Tout «enfant a [...] droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité.»
(Loi sur le ministère de l'Éducation, Préambule)

Ce droit, affirme le Livre blanc Les Collèges du Québec, «inclut la plupart des autres droits ou en assure davantage le respect». Il s'explicite ainsi pour le collège et il n'en va pas autrement pour l'école et l'université:

«droit (de l'élève) de bénéficier des ressources pédagogiques nécessaires à sa formation, y compris la présence et l'attention de ses maîtres;
droit à des cours conformes au programme officiel quant au contenu et à la durée et dont il connaît à l'avance le plan;
droit d'être informé des méthodes et des critères selon lesquels ses connaissances seront jugées;
droit de recevoir ses résultats dans les délais prévus et de se voir décerner le diplôme qu'il mérite» (p. 37).

Les élèves et les étudiants ne sont pas les sujets passifs de ce droit. La vie pédagogique constitue le lieu où ils sont aussi premiers agents, artisans de leur formation. Voilà donc le champ où leur place doit être assurée de façon nécessaire et privilégiée.

Il ne s'agit pas là d'une idée toute neuve. La vie pédagogique des établissement est déjà riche de pratiques de toutes sortes en ce sens. Mais, en particulier, l'instauration de nouveaux régimes pédagogiques dans les écoles et les collèges conduit à voir plus clairement la nécessité de la participation des élèves et invite à accentuer les efforts pour la soutenir et la favoriser.

Éditeur officiel du Québec

Chez les élèves des écoles et des collèges

Le ministère de l'Éducation s'est attaché, en s'appuyant sur de larges collaborations, à bâtir tant les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire que le règlement des études collégiales pour qu'ils soient un soutien à l'action des principaux partenaires des processus d'apprentissage: les élèves et les maîtres.

Ces instruments sont axés tout entiers sur le développement de la personne et la qualité de l'activité éducative. Ils constituent «une véritable charte de l'élève» (Informel, numéro spécial 1981).

Former des personnes autonomes, créatrices et responsables: cet objectif, assurément, ne peut être atteint sans le concours des intéressés eux-mêmes. Il leur appartient, par leur travail et leurs efforts, d'exploiter activement les ressources offertes pour mener à bien leur propre formation. C'est aussi en s'exerçant dès à présent à l'autonomie, à la créativité, à l'initiative qu'ils parviendront à les acquérir durablement.

La mise en œuvre des régimes pédagogiques du primaire et du secondaire, celle du règlement des études collégiales, en continuité avec la perspective et la visée qui les animent, appellent et soutiennent en même temps une relation étroite entre les enseignants et les élèves. Dans cette voie, bien des façons de faire à l'école et au collège sont à confirmer et à intensifier; bien des façons de faire nouvelles sont aussi à introduire et à développer.

Dans l'action d'animation et d'assistance qu'il poursuivra pour l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques, le Ministère portera un souci constant à la responsabilisation des élèves. Il rendra disponibles des instruments, tel le questionnaire sur le «Vécu scolaire» qu'il offre déjà et qui, selon des versions différentes, permet aux élèves du primaire, du secondaire ou du collégial d'exprimer leur perception des services d'enseignement qui leurs sont dispensés.

(Ministère de l'Éducation, *Dans mon école*. Questionnaire aux élèves du primaire. Expérimentation 81; *Le vécu scolaire. Questionnaire aux étudiants*, 1979; *Comment la population étudiante perçoit le collège*. Questionnaire aux étudiants et étudiantes des collèges. Expérimentation, 1981)

Service de l'audiovisuel
Université Laval

Chez les étudiants

Au cours des ateliers de travail tenus en décembre 1981 sur la politique des universités, il a été question de la participation des étudiants à la vie pédagogique. Trois voies principales ont été dégagées:

— l'information sur tout ce qui touche les programmes et les cours offerts, les objectifs poursuivis, les plans de cours, les modes d'évaluation . . .;

— la participation à l'élaboration et à la détermination des objectifs et des modalités de réalisation des activités, par exemple au moyen de contrats pédagogiques, de comités de cours ou de programme . . .;

— la participation à l'évaluation de l'enseignement.

Parmi toutes les questions qui sollicitent présentement les partenaires des universités dans une phase de détermination de nouveaux équilibres, la vie pédagogique retient en particulier l'attention des professeurs et des étudiants, engagés dans un nouveau dialogue dont bénéficiera sans doute la qualité de leurs rapports dans la formation.

3. Les services aux élèves et aux étudiants

Une troisième voie s'offre où il faut faire en sorte que les élèves et les étudiants occupent leur place: c'est celle des services multiples dispensés à l'école, au collège, à l'université, en prolongement ou en complément de l'enseignement.

Une double conjoncture impose un réexamen de l'ensemble de ces services.

D'un côté, ils se sont développés sur leur propre lancée, pris en charge par des professionnels, et ont même connu parfois des manifestations foisonnantes sans être remis en cause aussi directement que la vie pédagogique elle-même; au cours de nos entreprises récentes de renouveau, les services aux élèves et aux étudiants ont cependant été soumis aussi à révision et ont commencé d'être resitués à l'intérieur de la mission éducative des établissements d'enseignement de manière à être mieux articulés aux services collectifs, municipaux, régionaux ou autres; cette démarche doit être poursuivie et achevée.

D'un autre côté, les services aux élèves et aux étudiants n'échappent pas aux restrictions financières générales qui les atteignent parfois durement et contraignent à faire ressortir l'essentiel auquel il faut tenir.

Cette conjoncture ne fait que rendre plus impérieux encore ce que nous devrions considérer comme une exigence ordinaire: que les élèves et les étudiants soient associés à l'orientation, aux réalisations et à l'évaluation de ces services qui leur sont destinés et dans lesquels ils sont eux-mêmes des acteurs.

Le rôle des spécialistes et des animateurs est certainement indispensable; celui des élèves et des étudiants ne l'est pas moins, dans la mesure même où il serait paradoxal que ces services conduisent à les «déresponsabiliser» plutôt qu'à les aider dans la prise en charge d'eux-mêmes.

Les activités d'apprentissage d'abord se trouvent préparées, soutenues, encadrées par des interventions d'appoint: l'aide pédagogique individuelle, la consultation psychologique, l'information scolaire et professionnelle, les conseils en matière d'orientation et de recherche d'emploi...

Les objectifs de formation poursuivis au premier chef dans l'enseignement appellent ensuite des compléments immédiats de développement personnel et social que rendent possible des gammes d'activités de caractère culturel, pastoral, social ou sportif.

D'autres services encore contribuent à répondre à des besoins relatifs à la santé, à l'alimentation, au logement, au transport, à l'aide sociale et juridique.

Les services aux élèves dans les écoles

Les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire incluent dans les services éducatifs, outre l'enseignement, ce qu'ils appellent les services personnels aux élèves et les services complémentaires.

(Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et du [illegible] pédagogique, art. 10, 11, 26, 27; Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, art. 1, c, et 12)

Un énoncé de politique sur les services personnels aux élèves vient d'être achevé à l'aide d'une dernière phase de consultation et il est adressé aux commissions scolaires et aux écoles afin d'inspirer et de soutenir leur action dans le domaine de ces services. Il s'accompagnera par la suite de guides d'organisation, de projets de programmes, de répertoires d'activités, comme autant d'instruments offerts aux écoles.

(Énoncé de politique sur les services personnels aux élèves, 1982)

De même, le projet d'un énoncé de politique sur les services complémentaires aux élèves a été préparé et est soumis à la consultation, dont celle des élèves.

(Énoncé de politique sur les services complémentaires aux élèves, Document de consultation, 1982)

Les services aux élèves dans les collèges

Le Ministère aura prochainement fini de préparer un document d'orientation qui développe les perspectives inscrites dans l'énoncé de politique Les Collèges du Québec **(pp. 57-60) et qui entend aider les collèges à définir leurs services aux élèves. Des guides et des instruments d'aménagement accompagneront ce document d'orientation.**

Une mesure susceptible d'être favorisée est de confier aux élèves eux-mêmes la responsabilité, incluant la gestion, de certains services sportifs et socio-culturels qui leur sont destinés.

Il peut être examiné également si l'exercice de certaines charges par les élèves ne rejoint pas les objectifs de l'une ou l'autre activité inscrite dans leurs programmes d'études de manière que l'on puisse en tenir compte en vue de l'acquisition d'unités de formation.

4. Les associations d'élèves et d'étudiants

Une quatrième voie peut être utilisée pour l'affirmation et le développement de la participation des élèves et des étudiants: la vie de l'établissement, c'est-à-dire la vie collective de l'école, du collège ou de l'université et, à l'extérieur, la vie sociale du milieu.

L'exercice quotidien de leur «métier» lie les élèves ou les étudiants, dans les établissements auxquels ils appartiennent, au sein de classes, de groupes ou de communautés.

De larges zones s'ouvrent ici à leurs initiatives et à leur participation:

— dans les multiples aspects les plus immédiats de leur vie commune de tous les jours, comme l'accueil des nouveaux, les règles de la vie collective, l'information et les communications, l'aménagement des horaires, l'utilisation des locaux ...;

— dans l'orientation, l'organisation et l'évaluation des services éducatifs, d'abord sur le plan de leur école, collège ou université, également sur le plan du ministère de l'Éducation;

— au-delà du seul monde de l'éducation, dans la vie sociale de leurs milieux, dans les débats et les enjeux qui préoccupent la société québécoise.

Le *Rapport Parent*, à l'origine de la réforme scolaire des années 60, exprimait cette observation toujours juste: «Les étudiants d'un même établissement forment une véritable société et ils ont en commun des intérêts et des préoccupations par suite de leur état de vie; ils constituent une communauté qui doit se reconnaître et s'organiser» (vol. 5, p. 241).

Il leur appartient, pour affirmer dans ces différentes zones leur présence de partenaires, de se regrouper de leur propre initiative, depuis le palier local des unités de bases et des établissements jusqu'au palier national. Leurs associations constituent sans doute le moyen privilégié de leur participation collective dans leurs milieux de formation, en même temps que le canal principal de leur action sociale en tant que communauté scolaire ou étudiante.

Le dynamisme de leur vie associative favorisera la qualité de la représentation et de la participation des élèves et des étudiants que prévoit le système éducatif dans plusieurs de ses structures et de ses aménagements.

Les associations

Les élèves et les étudiants attendent, des responsables et des agents de l'éducation, qu'ils respectent leur droit de s'associer et qu'ils reconnaissent effectivement leurs associations. Cela doit leur être acquis et il faut s'attacher à surmonter rapidement, là où elles subsisteraient encore, les difficultés de reconnaissance de leurs associations.

Ils entendent également bénéficier, non moins que d'autres partenaires dans leurs associations, des conditions et des services ordinairement consentis quant à la perception des cotisations, quant aux temps et aux lieux de réunion, quant à la libération de membres qui agissent comme responsables ou délégués ...

À cet égard, des mesures doivent intervenir. Premièrement, il faut résolument favoriser dans tous les établissements l'existence d'associations d'élèves ou d'étudiants. Le ministère de l'Éducation s'engage à explorer au cours de cette année, avec les associations nationales d'élèves et d'étudiants et avec les associations ou fédérations d'établissements

François Beutin

d'enseignement, les moyens — un cadre juridique ou règlementaire si nécessaire — de faciliter la reconnaissance des associations locales d'élèves ou d'étudiants et de leur assurer le soutien opportun, en particulier quant à la perception des cotisations de leurs membres.

Deuxièmement, le ministère de l'Éducation entend reconnaître les associations nationales d'élèves ou d'étudiants. C'est ce qu'il a fait en instituant à leur intention un programme d'assistance financière étendu sur quatre ans, jusqu'en 1984. C'est aussi cette reconnaissance que le ministre de l'Éducation a marquée en prenant l'engagement, lors des ateliers sur l'avenir des universités, de faire en sorte que le point de vue des associations nationales soit sollicité et considéré non seulement en matière d'affaires étudiantes, mais dans toous les projets qui les intéressent. Ainsi, des représentants des étudiants ont été désignés récemment membres du Comité d'évaluation du programme des bourses d'excellence du Fonds F.C.A.C.

Troisièmement, en ce qui concerne la libération de charges d'études pour les élèves et les étudiants qui acceptent des responsabilités dans leur association, le Ministère a d'abord résolu d'instaurer, à compter de cette année, un programme d'aide financière spéciale aux responsables élus des associations nationales. Par ailleurs, les établissements feront en sorte que le temps donné à leurs associations par des responsables locaux élus et les empêchant de s'inscrire à tous leurs cours d'une session ne porte pas préjudice à leur statut d'élève ou d'étudiant tant dans leur curriculum que dans l'aide financière en prêts et bourses. Les établissements seront invités, en outre, à examiner si les responsabilités exercées par des élèves ou des étudiants dans leurs associations ne correspondent pas aux objectifs de l'une ou l'autre activité de formation prévue dans les programmes et si, en conséquence, elles ne pourraient pas être prises en compte, moyennant des conditions éventuelles, comme la supervision d'un professeur et une évaluation.

Dans les écoles

Le «projet éducatif» que chaque école est engagée à se donner a été conçu comme un instrument permettant à tous les partenaires, dont spécialement les élèves, d'être partie prenante dans l'orientation et l'organisation de l'école. De même, le projet de restructuration scolaire qui vient d'être formulé prévoit la possibilité de la participation de représentants des élèves au conseil d'école.
(L'École québécoise: une école communautaire et responsable, pp. 56-58)

Afin d'encourager chez les responsables et les agents de l'éducation de nouveaux efforts pour créer des conditions favorables et pour offrir le soutien approprié à la vie associative et à la participation des élèves, les énoncés de politiques sur les services personnels et complémentaires aux élèves s'inscrivent dans des perspectives collectives autant qu'individuelles.

5. L'aide financière

Un domaine enfin touche de près et préoccupe particulièrement les élèves des collèges et les étudiants: l'aide financière dont ils ont besoin.

Ils sont soucieux de réclamer ce qu'ils estiment juste pour être en mesure de continuer leurs études. Ils ne peuvent pas ne pas être conscients en même temps que leur responsabilité personnelle et sociale se trouve engagée dans le fait qu'ils bénéficient à la fois de services éducatifs et de soutiens financiers qui dépendent des fonds publics.

Leur inquiétude porte d'abord sur les ressources nécessaires à leur subsistance.

Le montant de l'aide qui peut être obtenue suffit-il? Les exigences de remboursement des prêts correspondent-elles à la capacité de rembourser?

Leur inquiétude porte aussi sur les droits de scolarité:

sous la pression des nouvelles nécessités budgétaires, devront-ils être augmentés?

Ces questions ne sont pas simples. Elles mettent en cause tout à la fois le régime des prêts et bourses, les droits de scolarité, les dispositions de dégrèvement fiscal pour personnes à charge aux études ou pour droits de scolarité. Surtout, elles touchent des objectifs sociaux de première importance: l'accessibilité aux études et l'égalité des chances pour tous.

C'est la poursuite persévérante de ces objectifs qui doit nous guider. Ainsi, l'effort que consent la collectivité québécoise pour l'aide financière aux élèves et aux étudiants est maintenu.

En dépit des graves restrictions financières que nous connaissons, les crédits alloués sont accrus au rythme du coût de la vie; le montant des dépenses admises dans le calcul de l'aide financière aux élèves et aux étudiants est indexé annuellement et l'aide est augmentée en conséquence.

Encore cette année, le budget des dépenses admises dans le calcul de l'aide financière aux élèves et aux étudiants a été augmenté selon l'indice du coût de la vie et tous les coûts reliés aux frais de subsistance l'ont été de 11,5 p. 100.

De 107,3 M $ qu'ils étaient en 1981-1982, les crédits alloués aux bourses ont été portés à 119,6 M $ pour l'année à venir. Et si les effectifs devaient s'accroître au-delà des prévisions, le budget sera augmenté en proportion. Pour l'année qui s'amorce, c'est près de 85 000 élèves et étudiants qui achemineront une demande dont la satisfaction exigera un investissement supérieur à 114 M $ pour les prêts préalables à l'attribution de bourses.

Voir Règles d'attribution des prêts et bourses aux étudiants. Années scolaires 1981-1982 et 1982-1983, Direction générale de l'aide financière aux étudiants, Ministère de l'Éducation

Notre régime de prêts et bourses, bien que nos voisins du Canada le prennent en exemple, peut cependant être encore amélioré.

Les principales requêtes des bénéficiaires portent sur les conditions de définition de la résidence et du statut d'indépendance. Les élargir comme il est demandé exigerait de porter les crédits, pour la seule année en cours, de 119 M $ à 430 M $, effort supplémentaire à ce point considérable que la conjoncture actuelle le rend manifestement impossible. Les difficultés demeurent pourtant réelles et le Ministère explore actuellement de nouvelles avenues.

Une nouvelle hypothèse considérée est d'instituer un fonds d'aide financière aux élèves et aux étudiants relevant d'une régie ou d'une société d'État distincte. Cet organisme pourrait être habilité à la fois à fournir les prestations, à percevoir les remboursements, à tenir des souscriptions, à recevoir des dons et des legs. Il pourrait offrir encore d'autres services, comme des modes d'assurance ou d'épargne en vue des études des bénéficiaires, ou un système d'information complète sur toutes les formes d'aide publiques et privées accessibles aux élèves et aux étudiants . . .

Dans l'immédiat et de façon continue, le ministère de l'Éducation poursuit la révision des dispositions du régime de manière à les améliorer, à les tenir adaptées à la réalité des besoins des bénéficiaires et à respecter plus étroitement la volonté gouvernementale de répartir équitablement les ressources collectives.

Des études sont menées périodiquement pour la validation des données utilisées dans la détermination des montants des dépenses admises, des prêts et des bourses (voir, par exemple, Étude sur le mode de vie des étudiants du postsecondaire, **Bureau de la statistique du Québec, décembre 1981 —étude demandée par le ministère de l'Éducation). Un réseau de consultation est établi auquel participent des représentants des élèves et des étudiants, les responsables de l'aide financière dans les établissements d'enseignement, la Fédération des associations de parents des cégeps et, à l'occasion, d'autres personnes ressources. Les observations et requêtes formulées par les associations sont examinées.**

Le régime reçoit ainsi des améliorations comme celles qui ont pu toucher, ces dernières années et jusque récemment, la considération de la contribution des parents. Par exemple, c'est dorénavant plus de 44 p. 100 des parents d'élèves et d'étudiants à charge qui se verront exemptés de toute forme de contribution au financement des études de leurs enfants. Il s'agit d'une bonification importante apportée au régime et qui favorisera les moins nantis. Les modalités de remboursement des prêts ont été à nouveau revues et assouplies en juin dernier pour mieux tenir compte de la situation financière des emprunteurs.

Éditeur officiel du Québec

Quant aux droits de scolarité à l'université, ils n'ont pas bougé depuis 1966. Personne ne peut se dissimuler cependant les questions qu'ils soulèvent par rapport à l'égalité des chances pour tous.

> Non pas que le gouvernement ait songé, comme des étudiants l'on redouté, à chercher dans une augmentation des droits de scolarité une source de financement supplémentaire des universités: là n'est aucunement l'intention du gouvernement. Si des modifications devaient affecter les droits de scolarité, ce ne serait pas en imposant un fardeau plus lourd aux étudiants de manière à pratiquer des économies à leurs dépens; ce devrait être à l'intérieur d'un nouvel équilibre entre les divers frais à l'université, les prêts et bourses, les dégrèvements fiscaux à des fins d'études, de manière que les ressources consenties à l'ensemble des étudiants soient mieux réparties entre eux, favorisant ainsi ceux qui ont le plus besoin d'aide. Des mesures plus équitables de répartition des ressources collectives devraient permettre de rendre les études supérieures plus accessibles à ceux qui ne s'y inscrivent pas encore dans une juste proportion, si l'on considère l'appartenance sociale des étudiants.

Des mesures mieux appropriées devraient viser à ce qu'un partage plus équitable des ressources disponibles entre les étudiants rende les études universitaires encore plus accessibles. Tel est le sens des travaux que le ministère de l'Éducation a mis en chantier, en prenant appui sur des observations relevées par la Commission d'étude sur les universités et par le Conseil des universités (Voir Pierre Dandurand et Marcel Fournier, Conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise, **Ministère de l'Éducation, Québec, 1979; Claude Lemelin,** La répartition des coûts de l'enseignement universitaire, **Conseil des universités, Québec, 1980).**

En cette matière à laquelle des étudiants sont légitimement très sensibles, il ne pourra survenir d'événements importants sans qu'ils aient pu faire valoir leurs vues sur les hypothèses qui seront examinées.

UN POINT DE CONTACT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Cinq voies d'action viennent donc d'être désignées où peuvent se déployer les motivations et les orientations qui ont d'abord été formulées et qui tiennent dans cette visée: que les élèves et les étudiants occupent leur place nécessaire dans leur formation, dans la vie des établissements qu'ils fréquentent, dans la vie de leurs milieux et de la société. Une référence commune s'offre ainsi à une action convergente des responsables et des agents d'éducation, tant au ministère de l'Éducation que dans les réseaux d'enseignement, à la rencontre de l'action des élèves et des étudiants eux-mêmes.

En vue d'accorder une attention et des efforts nouveaux à ses activités en matière de vie scolaire et de vie étudiante, en vue d'assurer la cohérence des interventions de ses différentes unités selon les orientations retenues et en réponse aux besoins reconnus, le Ministère a créé une mission de coordination, confiée à un responsable qui se tiendra en liaison avec les associations nationales d'élèves et d'étudiants.

Mission des affaires étudiantes
Secteur des services interréseaux
Ministère de l'Éducation
Centre administratif G
1035, de la Chevrotière, 18e étage
Québec G1R 5A5

Avec le chargé de mission collaboreront des représentants des différentes unités ministérielles en cause: Direction générale du développement pédagogique et Direction générale des réseaux (Secteur de l'enseignement primaire et secondaire), Direction générale de l'enseignement collégial, Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, Direction générale de l'éducation des adultes, Direction générale de l'enseignement privé, Direction des politiques et plans.

Éditeur officiel du Québec

De gauche à droite, *M. Valère Gagnon*, de la Direction générale de l'enseignement collégial, *M. André Jolin*, de la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, *MM. Gildas Gauthier* et *Jean-Guy Godbout*, de la Direction générale du développement pédagogique, *M. Michel Nadon*, du Bureau du sous-ministre (Secteur des services interréseaux), *M. Michel Bisson*, du Bureau du sous-ministre (Secteur de l'enseignement post-secondaire).

Ce document demeure une esquisse. C'est la vie multiforme et inventive des milieux qui dit et dira vraiment ce que les élèves et les étudiants, les responsables et les agents de l'éducation veulent ensemble.

8182-1342

28-1596